



Extrait du livre des règlements administratifs 2009-
2010 de Hockey Québec

3.2.1 Tableau de qualification classe simple lettre

Division	Qualification	Requalification pour grade acquis avant 2003-2004	Qualification
	Entraîneur-chef		Entraîneur-adjoint
Novice	Entraîneur initiation	Voir règlement 3.7	Hockey Québec recommande que tous les entraîneurs-adjoints suivent la même formation que l'entraîneur-chef
Atome	** Entraîneur récréation		
Pee-wee	Entraîneur récréation		
Bantam	Entraîneur récréation		
Midget	Entraîneur récréation		
Junior	Entraîneur récréation		
Senior	Entraîneur récréation		

**** La nouvelle version du programme PIJE devra être utilisée par tous les entraîneurs de la division Atome, et ce, sur une base annuelle. Un entraîneur Atome ayant déjà sa certification entraîneur récréation devra obligatoirement contacter son bureau régional pour recevoir les explications et la licence du nouveau programme PIJE Atome.**

3.2.2 Tableau de qualification classe double lettre

Division	Qualification	Requalification pour grade acquis avant 2003-2004	Qualification
	Entraîneur-chef		Entraîneur-adjoint
Atome	** Entraîneur récréation	Oui voir règlement 3.7	** Entraîneur récréation
Pee-wee	Introduction à la compétition 1		Introduction à la compétition 1
Bantam	Introduction à la compétition 1		Introduction à la compétition 1
Midget	Introduction à la compétition 1		Introduction à la compétition 1
Junior	Introduction à la compétition 1		Introduction à la compétition 1
Senior	Introduction à la compétition 1		Introduction à la compétition 1

**** La nouvelle version du programme PIJE devra obligatoirement être utilisée par tous les entraîneurs de la division Atome, et ce, sur une base annuelle. Un entraîneur Atome ayant déjà sa certification entraîneur récréation devra obligatoirement contacter son bureau régional pour recevoir les explications et la licence du nouveau programme/ logiciel PIJE Atome.**

3.2.3 Tableau de qualification classe excellence

Division	Qualification		Qualification
	Entraîneur-chef	Requalification pour grade acquis avant 2003-2004	Entraîneur-adjoint
Midget Espoir	* Haute performance 1	Non voir règlement 3.7	** Haute performance 1
Midget AAA	* Haute performance 1		** Haute performance 1
Junior AAA	Haute performance 1		Haute performance 1
Junior Majeur	Haute performance 1		Haute performance 1
Équipe Québec	* Haute performance 1		Haute performance 1

L'entraîneur-chef devra également compléter le volet **compétition-développement** donné par Sports-Québec dans un délai maximum d'un (1) an après son embauche.

** À obtenir au maximum un (1) an après son embauche.

Note : Hockey Québec recommande que tous les entraîneurs-adjoints suivent la même formation que l'entraîneur-chef.